

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, tenue à la salle du conseil, ce mercredi quatrième (4<sup>e</sup>) jour de décembre 2019 à 20h00.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Poste # 1	Mme Nancy Lefebvre
Poste # 2	Mme Caroline Jacques
Poste # 3	M. Daniel Béliveau
Poste # 4	M. Gérard Fecteau
Poste # 5	M. François Fortier
Poste # 6	M. Roger Houde

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. François Fortier.

Mme Caroline Picard, directrice générale/secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire suppléant, M. François Fortier, déclare la séance ouverte à 20h00.

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1- Séance ordinaire du 6 novembre 2019
4. ACTIVITÉS SPÉCIALES
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1- Bordereau de correspondance.
6. MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES - ENVIRONNEMENT
  - 6.1- Résolution accordant le mandat pour la cueillette et le transport des matières organiques pour l'année 2020
  - 6.2- Résolution accordant le mandat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2020
  - 6.3- Autorisation à la Ville de Disraeli de procéder à la vente d'une partie du site d'enfouissement, soit le lot numéro 6 300 105
7. TRAVAUX PUBLICS – SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1- Résolution d'approbation des dépenses pour des travaux municipaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration du ministère des Transports
  - 7.2- Résolution d'approbation des dépenses pour des travaux municipaux réalisés sur la Route du 3<sup>e</sup> Rang, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du ministère des Transports

## 8. LOISIRS - TOURISME – CULTURE – VILLÉGIATURE

### 9. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 9.1- Demande de dérogation mineure de Sylvie Duguay et André Turmel pour leur propriété sise au 2544, Chemin de la Bricade

### 10. FINANCES - GESTION DES SERVICES

- 10.1- Acceptation des comptes du mois de novembre 2019 (payés et à payer)  
10.2- Résolution établissant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020  
10.3- Fermeture du bureau pour la période des Fêtes (du 20 décembre 2019 au 6 janvier 2020 inclusivement)  
10.4- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil  
10.5- Autorisation de dépenses – Soirée des Fêtes  
10.6- Résolution pour la vente d'une partie de terrain à Claudette, Charlotte, Line et André Verreault, en bordure de leur propriété sise 1666, Route du Lac-de-L'Est  
10.7- Résolution pour la présentation d'un projet d'étude, dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale, concernant la viabilité d'un centre multifonctionnel pour les municipalités du secteur Sud de la MRC et la municipalité de Stratford  
10.8- Résolution déterminant la contribution de la municipalité de la Paroisse de Disraeli à Transport Adapté de la région de Thetford Inc. pour l'année 2020

### 11. LÉGISLATION

- 11.1- Adoption du Règlement 415-2019 relatif au traitement des élus

### 12. DIVERS

- 12.1- Demande d'aide financière du Centre d'entraide de la région de Disraeli pour l'année 2019  
12.2- Demande d'adhésion au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches  
12.3- Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb de Disraeli pour l'organisation de la guignolée de Noël qui se tiendra le 14 décembre 2019  
12.4- Autorisation de publication des vœux des Fêtes dans le journal Le Cantonnier  
12.5- Allocation d'un montant pour les cadeaux de Noël des employés municipaux  
12.6- Résolution d'appui au Haut-St-François pour la création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ci-haut présenté est disponible dans la salle pour les personnes présentes. Lecture n'en est donc pas faite.

2019-  
12-165

Il est proposé par Mme Caroline Jacques et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et présenté ci-haut.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

## **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### 3.1 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019

Copies du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 novembre 2019 a été remis à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence ;

2019-  
12-166

Il est proposé par M. Daniel Béliveau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2019, tel que rédigé par la directrice générale/secrétaire-trésorière, et apparaissant au registre des procès-verbaux de cette municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

### 4 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Aucun sujet à traiter.

### 5 – CORRESPONDANCE

#### 5.1 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCE :

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2019. Le conseil municipal prend acte de ce document.

Puisque ce document est disponible dans la salle du conseil pour les personnes présentes, lecture n'en sera pas faite.

Les élus et les citoyens peuvent prendre connaissance des correspondances listées dans ce bordereau ou en obtenir copie au bureau de la municipalité s'ils le désirent.

### 6- MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES – ENVIRONNEMENT

#### 6.1 - RÉSOLUTION ACCORDANT LE MANDAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2020

2019-  
12-167

Attendu que le contrat pour la cueillette et le transport des matières organiques vient à échéance le 31 décembre 2019;

Attendu que l'entreprise Transport Ordurier de la Région de l'Amiante Inc. (TORA) Inc. offre à la municipalité d'effectuer la cueillette et le transport des matières organiques pour l'année 2020 au prix de 35 235,00 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que le calendrier de collectes 2020 inclut 27 cueillettes de matières organiques, réparties du mois de février au mois de décembre 2020;

Attendu que l'entreprise Transport Ordurier de la Région de l'Amiante Inc. (TORA) Inc. offre à la municipalité d'effectuer la cueillette et le transport des matières organiques pour l'année 2020 au prix de 35 235,00 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que la municipalité peut accorder ce contrat de gré à gré;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Roger Houde et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli accorde le contrat de cueillette et transport des matières organiques à l'entreprise Transport Ordurier de la région de l'Amiante (T.O.R.A.) Inc. pour l'année 2020, débutant le 5 février 2020 et se terminant le 9 décembre 2020, le tout pour un montant de 35 235,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est de plus résolu qu'un contrat établissant toutes les conditions interviennent entre les parties et, qu'en conséquence, la mairesse, Mme Jacynthe Patry, ainsi que la directrice générale, Mme Caroline Picard, soient autorisées à signer tout document relatif à ce contrat.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

6.2 - RÉSOLUTION ACCORDANT LE MANDAT POUR LA CUEILLETTE  
ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE  
2020

2019-  
12-168

Attendu que le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles vient à échéance le 31 décembre 2019;

Attendu que l'entreprise Transport Ordurier de la Région de l'Amiante Inc. (TORA) Inc. offre à la municipalité d'effectuer la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2020 au prix de 43 355.00 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que le calendrier de cueillettes de 2020 inclut 23 cueillettes de matières résiduelles;

Attendu que la municipalité peut accorder ce contrat de gré à gré;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Gérard Fecteau et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli accorde le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles à l'entreprise Transport ordurier de la région de l'Amiante (T.O.R.A.) Inc. pour l'année 2020, le tout selon les conditions contenues dans le devis faisant foi de contrat avec cette entreprise pour l'année 2019, au prix de 43 355.00 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu qu'un contrat établissant toutes les conditions interviennent entre les parties et, qu'en conséquence, la mairesse, Mme Jacynthe Patry, ainsi que la directrice générale, Mme Caroline Picard, soient autorisées à signer tout document relatif à ce contrat.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

6.3 - AUTORISATION À LA VILLE DE DISRAELI DE PROCÉDER À LA VENTE D'UNE PARTIE DU SITE D'ENFOUISSEMENT, SOIT LE LOT NUMÉRO 6 300 105

2019-  
12-169

**CONSIDÉRANT QUE** le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la totalité du site couvrait une superficie totale de 216.3 acres;

**CONSIDÉRANT QU'**une superficie de 91.3 acres doit être conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une superficie restante de 125 acres qui ne servira jamais à l'usage du site d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des études et des autorisations nécessaires pour la vente de cette superficie de terrain ont été obtenues;

**En conséquence,**

Il est proposé par Mme Nancy Lefebvre et résolu :

- QUE la municipalité de la Paroisse de Disraeli autorise la Ville de Disraeli à procéder à la vente du lot numéro 6 300 105 d'une superficie de 125 acres.
- QUE le prix de base de la vente du lot soit fixé à 145 000 \$.
- QU'une copie de l'ensemble des documents produits pour réaliser cette transaction immobilière soit remise à la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

**7 - TRAVAUX PUBLICS – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 - RÉSOLUTION D'APPROBATION DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA ROUTE DU 3<sup>E</sup> RANG, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2019-  
12-170

Attendu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli a procédé à des travaux de voirie, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), soit l'amélioration de la Route du 3<sup>e</sup> Rang;

Attendu que le ministère des Transports accorde à la municipalité de la Paroisse de Disraeli une aide financière de 20 000.00 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité, pour l'exercice financier 2019-2020;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Roger Houde et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Route 3<sup>e</sup> Rang, pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, dossier no. : 00028385-1 – 31020 (12) – 2019-07-22-56;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

**7.2 - RÉSOLUTION D'APPROBATION DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LA ROUTE DU 3<sup>E</sup> RANG, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

2019-  
12-171

Attendu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli a procédé à des travaux de voirie, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES), soit l'amélioration de la Route du 3<sup>e</sup> Rang;

Attendu que le ministère des Transports du Québec accorde à la municipalité de la Paroisse de Disraeli une aide financière de 15 000.00 \$ étalée sur 3 ans pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité, pour l'exercice financier 2019-2020;

En conséquence ;

Il est proposé par Mme Caroline Jacques et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur Route 3<sup>e</sup> Rang, pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dossier no. : **à venir**
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

**8 – LOISIRS – TOURISME – CULTURE – VILLÉGIATURE**

Aucun sujet à discuter.

## **9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **9.1 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE SYLVIE DUGUAY ET ANDRÉ TURMEL POUR LEUR PROPRIÉTÉ SISE AU 2544, CHEMIN DE LA BRICADE**

2019-  
12-172

Attendu la demande déposée par Mme Sylvie Duguay et M. André Turmel, pour la propriété située au 2544, Chemin de la Bricade, ayant pour but de régulariser un empiètement dans la bande riveraine d'un bâtiment existant (chalet et galerie) qui se décrit comme suit :

#### **Chalet :**

- empiètement de 0,40 mètre dans la bande riveraine dans son coin sud-est

#### **Galerie :**

- empiètement de 4,96 mètres dans la bande riveraine dans son côté sud-sud-ouest
- empiètement de 5,20 mètres dans la bande riveraine dans son côté sud-ouest
- empiètement de 4,65 mètres dans la bande riveraine dans son côté sud-est
- empiètement de 3,09 mètres dans la bande riveraine dans son côté sud-sud-est

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié attentivement cette demande de dérogation mineure, en tenant compte de la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur et des informations au dossier, et qu'ils recommandent au conseil municipal d'accorder, en partie seulement, la dite dérogation, soit celle pour l'empiètement du bâtiment principal (le chalet), en son coin sud-est, de 0,40 mètre dans la bande riveraine, et ce, sans accorder aucune dérogation pour les galeries existantes

En conséquence;

Il est proposé par Mme Nancy Lefebvre et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli accorde, partiellement, la dérogation demandée par Mme Sylvie Duguay et M. André Turmel, pour leur propriété située au 2544, Chemin de la Bricade, sur le lot 5 514 221 c'est à dire comme suit :

- Le conseil accorde une dérogation seulement pour l'empiètement du bâtiment principal (le chalet), en son coin sud-est, de 0,40 mètre dans la bande riveraine, Il est entendu qu'aucune dérogation n'est accordée pour les galeries existantes, lesquelles empiètent de façon majeure dans la bande riveraine, tel qu'indiqué dans le préambule de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

## **10 - FINANCES - GESTION DES SERVICES**

### **10.1 - ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 :**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de voir les déboursés totaux, par ordre de fournisseurs.

**COMPTES PAYÉS (en NOVEMBRE 2019)**

<b>No. de chèque</b>	<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>
dépôts directs	Rémunération du personnel (salaires nets du mois d'octobre 2019)	15 856.00 \$
dépôt direct	Jacynthe Patry (rémun. + alloc. non-impos. pour 6 mois)	4 742.14 \$
dépôt direct	Nancy Lefebvre (rémun. + alloc. non-impos. pour 6 mois)	1 629.88 \$
dépôt direct	Roberto Ardito (rémun. + alloc. non-impos. pour 6 mois)	815.60 \$
dépôt direct	Daniel Béliveau (rémun. + alloc. non-impos. pour 6 mois)	1 913.85 \$
dépôt direct	Richard Lapalme (rémun. + alloc. non-impos. pour 6 mois)	752.08 \$
dépôt direct	François Fortier (rémun. + alloc. non-impos. pour 6 mois)	2 446.81 \$
dépôt direct	Roger Houde (rémun. + alloc. non-impos. pour 6 mois)	2 446.81 \$
15428	Centre d'archives de la région de Thetford (contr. annuelle)	170.25 \$
15429	Grands Frères Grandes Sœurs (aide financ. Opération Nez Rouge)	125.00 \$
15430	Hydro-Québec (éclair. rues & pont Pansu, caméras Lac-de-L'Est & Ch. A.-Bourgault)	915.04 \$
15431	Lucie Baron (rémunération - personnel électoral)	52.50 \$
15432	Bell Mobilité (fr. cell. inspecteur & d.g. - nov. 2019)	188.50 \$
15433	Chantal Daigle (rémunération - personnel électoral)	52.50 \$
15434	Jessie Fontaine (rémunération - personnel électoral)	48.00 \$
15435	Audrey Fortier-Jalbert (rémunération - personnel électoral)	52.50 \$
15436	Daniel Fournier (rémunération - personnel électoral)	48.00 \$
15437	Jacynthe Houde (rémunération - personnel électoral)	32.00 \$
15438	Stéphanie Labbé (rémunération - personnel électoral)	52.50 \$
15439	Carole Lehoux (rémunération - personnel électoral)	48.00 \$
15440	Hélène Mercier (rémunération - personnel électoral)	29.00 \$
15441	Stéphanie Philippon-Nadeau (rémunération - personnel électoral)	48.00 \$
15442	Marie Roy (rémunération - personnel électoral)	140.00 \$
15443	Lucie Sylvain (rémunération - personnel électoral)	29.00 \$
15444	Rona Vachon (rémunération - personnel électoral)	154.50 \$
15445	SM Nautique (quai - débarcadère Lac-de-L'Est)	4 918.63 \$
15446	La Capitale Assureur (assur. collective - déc. 2019)	1 272.96 \$
15449	Ministre du Revenu du Québec (D.A.S. novembre 2019)	8 780.36 \$
15448	Receveur Général du Canada (D.A.S. novembre 2019)	4 667.93 \$
	<b>TOTAL des comptes payés :</b>	<b>52 428.34 \$</b>

**COMPTES À PAYER (en DECEMBRE 2019)**

<b>No. de chèque</b>	<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>
15449	David Bourgault (présence au CCU du 25-11-2019)	25.00 \$
15450	Alain Brouard (présence au CCU du 25-11-2019)	25.00 \$
15451	Cain Lamarre (honor. jurid. doss. divers & urbanisme)	1 919.95 \$
15452	C.F. Garon inc. (profil. fossé Rte Lac-de-L'Est & matér. ch. publics)	1 008.00 \$
15453	Cyber 3D (vérif. & instal. batterie backup, vérif. bruit ordi.)	514.51 \$
15454	Sébastien Côté (remb. surch. activité aquatique Thetford Mines)	50.00 \$
15455	D.A. Lehoux Transport Inc. (essence, huile & diesel)	233.61 \$
15456	Editions juridiques FD inc.(matér. électoral)	182.81 \$
15457	Electro Grond Inc. (trav. salle de bain SAAQ & lum. station. Et affiche + éclairage au Del pont Pansu)	1 643.32 \$
15458	Excavation Gilles Bourgault inc. (loc. camion - répar. ponceau 6e rang)	900.34 \$
15459	Fonds d'information sur le territoire (fr. copies mut. nov. 2019)	24.00 \$

15460	Gesconel (envel. calendr. fourn. bureau, fourn. & trav. élection)	1 645.28 \$
15461	Georges Lacroix (entr. ménager - nov. 2019)	230.00 \$
15462	Munic. St-Joseph-de-Coleraine (3 sort.: instal. électr. & odeur fumée - 1er & 13 nov.)	1 925.23 \$
15463	Pavage Centre Sud du Québec (transp. matériel - rechargem. Rte du 3e Rang)	14 846.85 \$
15464	Petite caisse (3 cônes & 2 bouteilles d'eau, art. épicerie, essence VTT)	55.20 \$
15465	RAPPEL (inventaire plantes aquatiques Lac-de-L'Est - versem. final)	2 155.78 \$
15466	Rouleau & Frères Sports (chaîne pour scie, recouvre bottes, bretelles)	196.57 \$
15467	Gérard Schwartz (présence au CCU du 25-11-2019)	25.00 \$
15468	Services sanitaires Denis Fortier (loc. & vid. 4 toil. chim. du 1er au 17 oct.)	741.59 \$
15469	Solutia Télécom (achat étui cell. journalier)	44.79 \$
15470	SPA Thetford (disposition chat errant)	54.04 \$
15471	Daniela Staniscia (remb, surch. activité aquatique Thetford Mines)	50.00 \$
15472	Sumacom (3 plaques - conseillère, réserv. personnel & toilette SAAQ)	63.24 \$
15473	Télébec (frais tél. & internet - nov. 2019)	281.05 \$
15474	TORA Inc. (contr. enlèv. ordures, récupér. - déc. 2019)	6 783.58 \$
15475	Veilleux Moto Performance Inc. (install. chenilles VTT)	96.24 \$
15476	Ville de Disraeli (3 sorties incendie le 01-11-2019 & 1/3 part FDT 2018-19 -sentier multi.)	6 166.00 \$
15477	Vivaco (bottes caoutchouc, gants, calcium et 2 rallonges)	148.38 \$
15478	Wilson & Lafleur inc. (mise à jour - Code civil 2020)	91.35 \$
	<b>TOTAL des comptes à payer :</b>	<b>42 126.71 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL DES COMPTES DE DECEMBRE 2019:</b>	<b>94 555.05 \$</b>

Suite à la lecture des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2019;

2019-  
12-173

Il est proposé par M. Daniel Béliveau et résolu que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli acceptent les comptes (payés et à payer) du mois de novembre 2019 au montant de 94 555,05 \$, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil, et autorisent la directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Caroline Picard, à en effectuer le paiement.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

### 10.2 - RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

2019-  
12-174

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence;

Il est proposé par M. Gérard Fecteau et résolu :

- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui se tiendront aux dates indiquées ci-après et qui débiteront à 20h :

JOUR	DATE	MOIS
<b>Mardi</b>	<b>14</b>	<b>Janvier</b>
<b>Mercredi</b>	<b>5</b>	<b>Février</b>
<b>Mercredi</b>	<b>4</b>	<b>Mars</b>
<b>Mercredi</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Avril</b>
<b>Mercredi</b>	<b>6</b>	<b>Mai</b>
<b>Mercredi</b>	<b>3</b>	<b>Juin</b>
<b>Mercredi</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Juillet</b>
<b>Mercredi</b>	<b>12</b>	<b>Août</b>
<b>Mercredi</b>	<b>2</b>	<b>Septembre</b>
<b>Mercredi</b>	<b>7</b>	<b>Octobre</b>
<b>Mercredi</b>	<b>4</b>	<b>Novembre</b>
<b>Mercredi</b>	<b>2</b>	<b>Décembre</b>

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière conformément à la *Loi* qui régit notre municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
la mairesse n'ayant pas voté.

10.3 – FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES (DU 20 DÉCEMBRE 2019 AU 6 JANVIER 2020 INCLUSIVEMENT) :

Le maire suppléant informe le public que les **bureaux administratifs** de la municipalité seront fermés au public durant la période des Fêtes, soit du 20 décembre 2019 au 6 janvier 2020 inclusivement.

Pour ce qui est du **bureau de la SAAQ**, voici l'horaire :

- Du **23 au 26 décembre 2019** (inclus.) : **FERMÉ**
- Vendredi **27 décembre 2019** : **OUVERT de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**
- Samedi **28 décembre 2019** : **OUVERT de 9h00 à 12h00**
- Du **30 décembre au 2 janvier 2020** : **FERMÉ**
- **À compter du 3 janvier 2020** : **OUVERT** selon l'horaire habituel

10.4 - DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL :

Tel que requis par la Loi, les membres du conseil suivants, déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires à cette séance du conseil, soit :

- M. Gérard Fecteau, conseiller au poste # 4
- M. Roger Houde, conseiller au poste # 6

### 10.5 - AUTORISATION DE DÉPENSES – SOIRÉE DES FÊTES

2019-  
12-175

Il est proposé par M. Daniel Béliveau et résolu que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli autorisent une dépense maximale de 1 000.00 \$ pour une rencontre annuelle avec les employés et les élus de la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

### 10.6 - RÉSOLUTION POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À CLAUDETTE, CHARLOTTE, LINE ET ANDRÉ VERREAULT EN BORDURE DE LEUR PROPRIÉTÉ SISE 1666, ROUTE DU LAC-DE-L'EST

2019-  
12-176

Attendu la demande de Dame Claudette Verreault, Dame Charlotte Verreault, Dame Line Verreault et Monsieur André Verreault, afin que la municipalité leur cède une parcelle de terrain adjacente à leur propriété, puisque le garage qui y est implanté se trouve dans l'emprise du chemin public (Route du Lac-de-l'Est);

Attendu qu'à la hauteur de cette propriété, située au 1666, Route du Lac-de-l'Est, l'emprise du chemin est excessivement large, et que le fait de vendre une parcelle du lot du chemin ne rendra pas le chemin dérogatoire et ne causera aucun inconvénient à la municipalité;

Attendu que la parcelle à acquérir est d'une superficie de 690.6 mètres carrés;

Attendu qu'une municipalité peut vendre de gré à gré, selon la juste valeur marchande et que celle-ci est estimée à 10.00 \$ le mètre carré;

En conséquence;

Il est proposé par M. Roger Houde et résolu :

1) Que la Municipalité vende à Dame Claudette Verreault, Dame Charlotte Verreault, Dame Line Verreault et Monsieur André Verreault l'immeuble suivant, savoir :

#### **DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant une **partie du lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (Partie 5 692 194)** du cadastre du **Québec, circonscription foncière de Thetford** et comme suit, à savoir : vers le nord-est et l'est par une autre partie dudit lot numéro cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quatorze (Ptie No. 5 692 194) dudit cadastre, étant la route du lac de l'Est et vers l'ouest par le lot numéro cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-deux (No. 5 690 532) dudit cadastre.

Ledit immeuble peut être plus explicitement décrit de la façon suivante :

Partant du point "1", selon une direction de 352° 32' 38" sur une distance de quatre-vingt-onze mètres et quatre centièmes (91,04 m) jusqu'au point "2".

Dudit point "2", selon une direction de 128° 02' 00" sur une distance de vingt-et-un mètres et soixante-quatre centièmes (21,64 m) jusqu'au point "3".

Dudit point "3", selon une direction de 183° 53' 30" sur une distance de soixante-dix-sept mètres et onze centièmes (77,11 m) jusqu'au point "1", lequel point "1" étant le point de départ.

Ledit point "1" est situé au coin sud-est du lot cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-deux (5 690 532) dudit cadastre.

Ainsi décrit ledit immeuble couvre une superficie de six cent quatre-vingt-dix mètres carrés et six dixièmes (690,6 mètres carrés.)

Sans bâtisse, circonstances et dépendances

Cet immeuble est situé en la Municipalité de la Paroisse de Disraeli, sans numéro civique.

2) Que cette vente soit faite pour le prix de SIX MILLE NEUF CENT SIX DOLLARS (6 906,00\$) plus TPS et TVQ, payable comptant lors de la signature du contrat de vente notarié.

3) Que l'acquéreur s'engage à faire subdiviser (cadastrer) à ses frais le terrain ainsi acquis par lui-même de même que la portion de chemin restant à la municipalité suite à la vente.

4) Que les frais d'arpentage requis, les frais de notaire et tous les autres frais relatifs à la présente vente seront assumés par l'acquéreur ;

5) Que la municipalité reconnaît que cette vente, étant une vente d'une partie de lot en territoire rénové du cadastre du Québec ne pourra être publiée au registre foncier du Québec aux termes de la Loi et que suite au dépôt des nouveaux lots cadastraux représentant l'immeuble vendu aux termes des présentes et l'immeuble démontrant la propriété de la municipalité (portion restante du chemin), la municipalité verra à signer un acte de cession de tous ses droits, titres et prétentions qu'elle détient dans le nouveau numéro cadastral afin de pouvoir faire publier au registre foncier du Québec.

6) Que Dame Jacynthe Patry, mairesse et Dame Caroline Picard, directrice générale/secrétaire-trésorière, soient et elles sont par les présentes autorisées à signer ledit acte de vente et tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes.

7) Que Dame Jacynthe Patry, mairesse et Dame Caroline Picard, directrice générale/secrétaire-trésorière, soient et elles sont par les présentes autorisées à signer ledit acte de cession devant être publié sur les nouveaux lots du cadastre du Québec relatés au paragraphe 5 ci-dessus.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

10.7 - RÉSOLUTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ÉTUDE, DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE, CONCERNANT LA VIABILITÉ D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL POUR LES MUNICIPALITÉS DU SECTEUR SUD DE LA MRC ET LA MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

2019-  
12-177

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Sainte-Praxède et Ville de Disraeli désirent présenter un projet d'étude concernant la viabilité d'un centre multifonctionnel pour les municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches incluant la municipalité de Stratford dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Nancy Lefebvre et résolu que le Conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli s'engage à participer au projet d'étude concernant la viabilité d'un centre multifonctionnel pour les municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches incluant la municipalité de Stratford et d'assumer une partie des coûts;

Que le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Que le Conseil nomme la Ville de Disraeli, organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

10.8 - RÉSOLUTION DÉTERMINANT LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI À TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. POUR L'ANNÉE 2020

2019-  
12-178

Attendu que Transport adapté de la région de Thetford Inc. nous a transmis ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, lesquelles ont été adoptées par son conseil d'administration le 26 septembre 2019, de même que la répartition par habitant pour chacune des municipalités participantes;

En conséquence;

Il est proposé par Mme Caroline Jacques et résolu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli participe à Transport adapté de la région de Thetford Inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2020 au montant de 2,51 \$ par habitant, soit pour un nombre de 1135 habitants pour une contribution totale de 2 848.85 \$.

Que les prévisions budgétaires 2020 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué;

Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

11.1- ADOPTION DU RÈGLEMENT # 415-2020 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce sujet sera traité lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, étant donné l'absence de la mairesse.

**12- DIVERS**

12.1 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ENTRAIDE DE LA RÉGION DE DISRAELI POUR L'ANNÉE 2019

2019-  
12-179

Il est proposé par M. Daniel Béliveau et résolu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli accorde une aide financière de 1 200.00 \$ pour l'année 2019 au Centre d'entraide de la région de Disraeli (CERD), afin de l'aider dans la poursuite de sa mission qui est de soulager la pauvreté en assurant les aliments et services et autres produits de bases aux personnes à faible revenu et en fournissant un centre communautaire qui servira aux ateliers, aux programmes et autres activités connexes.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

12.2 - DEMANDE D'ADHÉSION AU CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES

2019-  
12-180

Attendu la réception de la demande d'adhésion et de délégation du Conseil des Aînés de la MRC des Appalaches;

Attendu que le coût de la cotisation annuelle pour l'adhésion 2019-2020 s'élève à 40,00 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Roger Houde et résolu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli autorise le paiement de la cotisation annuelle au coût de 40,00 \$, pour son adhésion au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches et désigne M. Gérard Fecteau, pour agir à titre de délégué de la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

*M. François Fortier, conseiller au siège numéro 5 et agissant à titre de maire suppléant à cette séance, mentionne qu'il ne participera pas aux délibérations concernant le point suivant, 12.3, puisqu'il pourrait avoir un intérêt relatif à ce sujet.*

*Mme Nancy Lefebvre, conseillère au siège numéro 1, agit donc comme présidente de l'assemblée, pendant le retrait de M. François Fortier.*

12.3 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE DISRAELI POUR L'ORGANISATION DE LA GUIGNOLÉE DE NOËL QUI SE TIENDRA LE 14 DÉCEMBRE 2019

2019-  
12-181

Attendu la demande des Chevaliers de Colomb Disraeli afin que la municipalité de la Paroisse de Disraeli contribue financièrement à la guignolée de Noël qu'ils organisent depuis plus de 70 ans;

Attendu que Les Chevaliers de Colomb Disraeli est un organisme sans but lucratif;

En conséquence;

Il est proposé par M. Gérard Fecteau et résolu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli accorde une aide financière de 100.00 \$ aux Chevaliers de Colomb Disraeli dans le cadre de la Guignolée de Noël 2019, qui se tiendra le samedi 14 décembre 2019.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

*M. François Fortier reprend son poste de président de l'assemblée, à titre de maire suppléant.*

12.4 - AUTORISATION DE PUBLICATION DES VŒUX DES FÊTES DANS LE JOURNAL LE CANTONNIER

2019-  
12-182

Il est proposé par Mme Nancy Lefebvre et résolu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli publie ses vœux de Noël dans le journal Le Cantonnier, format ¼ de page couleur, pour un montant de 235,00 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

12.5 – ALLOCATION D'UN MONTANT POUR LES CADEAUX DE NOËL AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX:

2019-  
12-183

Il est proposé par M. Daniel Béliveau, et résolu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli alloue une somme de 375,00 \$ pour les cadeaux de Noël des employés.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

12.6 - RÉOLUTION D'APPUI AU HAUT-ST-FRANÇOIS POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2019-  
12-184

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par Mme Nancy Lefebvre **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de la Paroisse de Disraeli appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

**Que** la municipalité de la Paroisse de Disraeli participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

**QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, M. François Jacques, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Caroline Picard, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2019

---

Caroline Picard, dir. gén. / sec.-trésorière

### **13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

4 citoyens sont présents dans la salle du conseil et posent différentes questions auxquelles le maire suppléant répond.

### **14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-  
12-185

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Roger Houde et résolu que la présente séance soit levée à 21h07.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers(ères),  
le maire suppléant n'ayant pas voté.

---

François Fortier  
Maire suppléant

---

Caroline Picard  
directrice générale / sec.-trésorière

*« Je, François Fortier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »*